



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 13 décembre 2021

Délibération n° 2021-155

CENTRE DE VACCINATION A LA MAISON DES ASSOCIATIONS DE MERIGNAC : CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'AGENCE REGIONALE DE SANTE (ARS) - AUTORISATION

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 45

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Thomas DOVICH, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Bruno SORIN

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 3

Mesdames, Messieurs : Aude BLET-CHARAUDEAU à Eric SARRAUTE, Arnaud ARFEUILLE à Marie RECALDE, Sylvie DELUC à Thierry MILLET

ABSENT : 1

Madame, Monsieur : Maria GARIBAL

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Patricia NEDEL

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Ville de Mérignac est très présente auprès de ses habitants dans la gestion de la crise sanitaire liée à la COVID-19 (services de proximité, participation au Pôle Militaire de Vaccination, aide aux plus vulnérables, lutte contre l'isolement des aînés, soutiens financiers...). La Ville de Mérignac a la volonté de continuer à prendre part également à la campagne de vaccination qui a débuté depuis le début de l'année en proposant un centre en proximité, accessible à tous.

Aussi afin de faciliter l'accès des mérignacais à la vaccination et de participer à l'effort national, la Ville a proposé à l'Agence Régionale de Santé (ARS) de mettre en place un centre de vaccination à la Maison des associations pour une capacité de 750 vaccinations par jour.

La ville coordonnera la partie médicale et paramédicale en fournissant le matériel médical et en mettant à disposition une partie de la Maison des Associations. Elle prendra également en charge l'accueil, la gestion des rendez-vous sur Doctolib, la logistique et le fonctionnement administratif du centre.

Il est prévu une ouverture du centre à compter du 9 décembre 2021, sur une amplitude horaire quotidienne de 12h à 19h du lundi au vendredi.

L'ARS contribue aux charges de fonctionnement du centre de vaccination via le versement d'une aide exceptionnelle sur son Fonds d'Intervention Régional (FIR). Cette subvention de fonctionnement de l'ARS est plafonnée à 41 555 € par mois pour un centre de vaccination d'une capacité de 750 vaccinations par jour.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'ARS et à solliciter les financements correspondants.

ADOpte A l'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 13 décembre 2021



Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 14 décembre 2021.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.